

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 01/2021
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Comptes 2020
de l'Association Sécurité Riviera**

Séance de commission : mardis 27.04.2021 (sans Comité de direction) **et 18.05.2021** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	3
2.	COVID-19.....	3
3.	Budget de fonctionnement.....	6
4.	Evolution des charges par cellule.....	7
5.	Evolution de la charge totale.....	8
6.	Répartition de l'excédent de charges.....	9
7.	Documents annexés au présent préavis.....	10
8.	Ressources humaines.....	11
9.	Ambulance.....	12
10.	Police.....	12
11.	Protection civile.....	14
12.	SDIS.....	14
13.	Conclusion.....	15

Documents annexés :

- comptes 2020 avec commentaires, incluant
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - charges et revenus par cellule
 - répartition par commune
- balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
604	Prévention
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera.

1. Préambule

L'exercice 2020 est le treizième de l'Association Sécurité Riviera, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la région. L'ultime modification a été enregistrée au début de l'année 2016, par l'adoption d'un budget consolidé. Celui-ci intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon les conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de notre Association, le budget de l'année 2020 a été déposé par voie de préavis au Conseil intercommunal, dans sa séance du 20 juin 2019, pour permettre une adoption avant le 30 septembre. Le Conseil intercommunal a validé ce budget lors de sa séance du 26 septembre 2019.

Les procédures mises en place pour l'élaboration du budget et le contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR. Les charges et les revenus ont été estimés de la manière la plus précise possible et chacune des dépenses envisagées a fait l'objet d'une réflexion approfondie préalablement à toute commande.

2. Impact de la COVID-19 sur les comptes 2020

Stationnement

A la suite des mesures prises par le Conseil Fédéral lors de la première vague de la pandémie, le contrôle du stationnement a été suspendu du 18 mars 2020 au 11 mai 2020 sur l'ensemble du territoire de la Riviera, avant de reprendre progressivement.

Durant cette période, la commune de Vevey a, par exemple, offert la gratuité du parcage sur le domaine public. Dans le prolongement de cette mesure, deux décisions ont été prises jusqu'à la fin de l'année, soit la suppression du stationnement dans le quartier de la vieille ville et une partie du quai Perdonnet, ainsi que la gratuité de la 1^{ère} heure au parking Vieille-Ville. La conséquence directe est une diminution des recettes. De manière générale, compte tenu du ralentissement de l'activité commerciale, les montants liés aux amendes d'ordre et au stationnement (horodateurs, cartes à gratter, etc.) sont inférieurs aux montants prévus dans le budget.

Stationnement	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 20 / budget 2020	Comptes 2020 / Comptes 2019
Montreux	1'585'536.62	1'864'075.00	2'058'785.05	-14.9%	-23.0%
La Tour-de-Peilz	200'467.85	398'122.00	404'334.91	-49.6%	-50.4%
Vevey	2'593'429.82	4'438'609.00	3'225'655.44	-41.6%	-19.6%

Office du commerce et des manifestations (OCM)

Les manques à gagner conséquents concernant divers postes des comptes 2020 de l'OCM doivent être mis en relation avec la pandémie de COVID-19.

En effet, la fermeture des restaurants et les restrictions liées à leurs horaires, l'imposition de conditions drastiques - tant sur les marchés que sur la voie publique - ainsi que la suppression des marchands ponctuels sur le marché expliquent aisément ces chiffres. Ceux-ci illustrent notamment des encaissements largement moindres par rapport aux années précédentes (ex. métiers forains).

Les restrictions, voire suppressions, de presque toutes les manifestations prévues en 2020 expliquent, quant à elles, les chiffres excessivement bas des émoluments de police (ex. permis temporaires). Au surplus, l'annulation de la Foire de la Saint-Martin, de même que l'absence des stands complétant les grandes manifestations comme le Montreux Jazz Festival justifient les chiffres en rapport avec les redevances relatives au domaine public.

Enfin, concernant les taxis, une modification de la législation cantonale a engendré également une diminution de recettes pour l'ASR (délivrance des autorisations).

Comptes	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 20 / budget 2020	Comptes 20 / comptes 2019
Recettes marchés	10'035.00	47'500.00	12'925.00	-78.9%	-22.4%
Forains et revendeurs	596.01	100'000.00	75'794.00	-99.4%	-99.2%
Autorisations de taxis	7'600.00	15'000.00	11'065.00	-49.3%	-31.3%
Métiers forains (carrousels)	0.00	4'000.00	16'644.00	-100.0%	-100.0%
Emoluments chancellerie	10'100.00	7'000.00	4'300.00	44.3%	134.9%
Emoluments de Police et CH	11'950.00	61'000.00	134'260.00	-80.4%	-91.1%
Taxes prolongations ouvertures	80'595.00	100'000.00	101'610.00	-19.4%	-20.7%
Emoluments de surveillance selon LADB	327'453.00	335'000.00	329'599.85	-2.3%	-0.7%
Emoluments LEAE	24'150.00	22'000.00	24'900.00	9.8%	-3.0%
Remboursement d'impression	1'859.80	7'000.00	5'655.80	-73.4%	-67.1%
Facturation de services	20'480.00	32'000.00	28'352.00	-36.0%	-27.8%

Comptes de fonctionnement

Durant l'année 2020, l'adaptation aux mesures COVID prises par le Conseil fédéral ou par le Conseil d'Etat vaudois a engendré des coûts supplémentaires et non prévus au budget. Il s'agit principalement de dépenses liées à l'achat de matériel de soins et de protection individuelle, comme les masques et les moyens de désinfection.

D'autre part, la gestion du parc informatique a été modifiée afin de permettre d'équiper les collaboratrices et les collaborateurs d'outils leur permettant d'effectuer leur travail à distance. Dans la majorité des situations, les renouvellements de postes de travail ont pu être réalisés dans le cadre budgétaire.

Des frais ont également été engagés pour l'installation et la mise en place d'un poste de commandement régional par la protection civile, au sein du 2m2c, à Montreux, durant les 1^{ère} et 2^{ème} vagues. Ces coûts supplémentaires ont cependant été partiellement remboursés par le Canton.

En contrepartie, un certain nombre de dépenses prévues n'ont pas été effectués et ont permis une bonne maîtrise des coûts et du suivi du budget. De ce fait, et malgré une répartition des dépenses par compte différente de celle approuvée dans le budget, le coût par habitant pour l'année 2020 est inférieur au budget.

A titre informatif, le tableau ci-dessous présente les coûts liés à la COVID-19 par cellule :

Cellule	Montant CHF
600 Autorités	4'291.85
601 Direction	6'784.05
602 Chancellerie	1'965.10
603 Police	35'891.23
604 Prévention	176.58
605 Ambulance	56'226.21
606 UTLI	19'613.54
607 Amendes d'ordre	7'282.93
608 Police du commerce	3'582.54
609 Signalisation	2'603.47
610 Stationnement	2'211.25
650 SDIS	12'012.24
661 Protection Civile	55'059.99
TOTAL	207'700.98

3. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 consolidé et voté par le Conseil intercommunal présentait un excédent de charges à répartir selon les principes mentionnés à l'article 34 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Les tableaux comparatifs ci-dessous permettent de visualiser les éléments propres aux comptes 2020, budget 2020 et comptes 2019. Ils distinguent les principes de répartition suivants :

- 600 à 608 (répartition pondérée pour l'ensemble des communes membres)
- 600 à 610.03 (incluant les particularités liées aux cellules de Stationnement et de Signalisation)
- 650 (SDIS)
- 66 (Protection civile avec répartition des communes du Pays-d'Enhaut)
- 600 à 66 (répartition totale et finale)

	Comptes 2020 600 à 608	Budget 2020 600 à 608	Comptes 2019 600 à 608
Charges brutes	29'013'356.24	29'901'374.00	28'319'457.06
Revenus	8'573'069.72	9'503'777.00	9'349'281.86
Charges à répartir	20'440'286.52	20'397'597.00	18'970'175.20

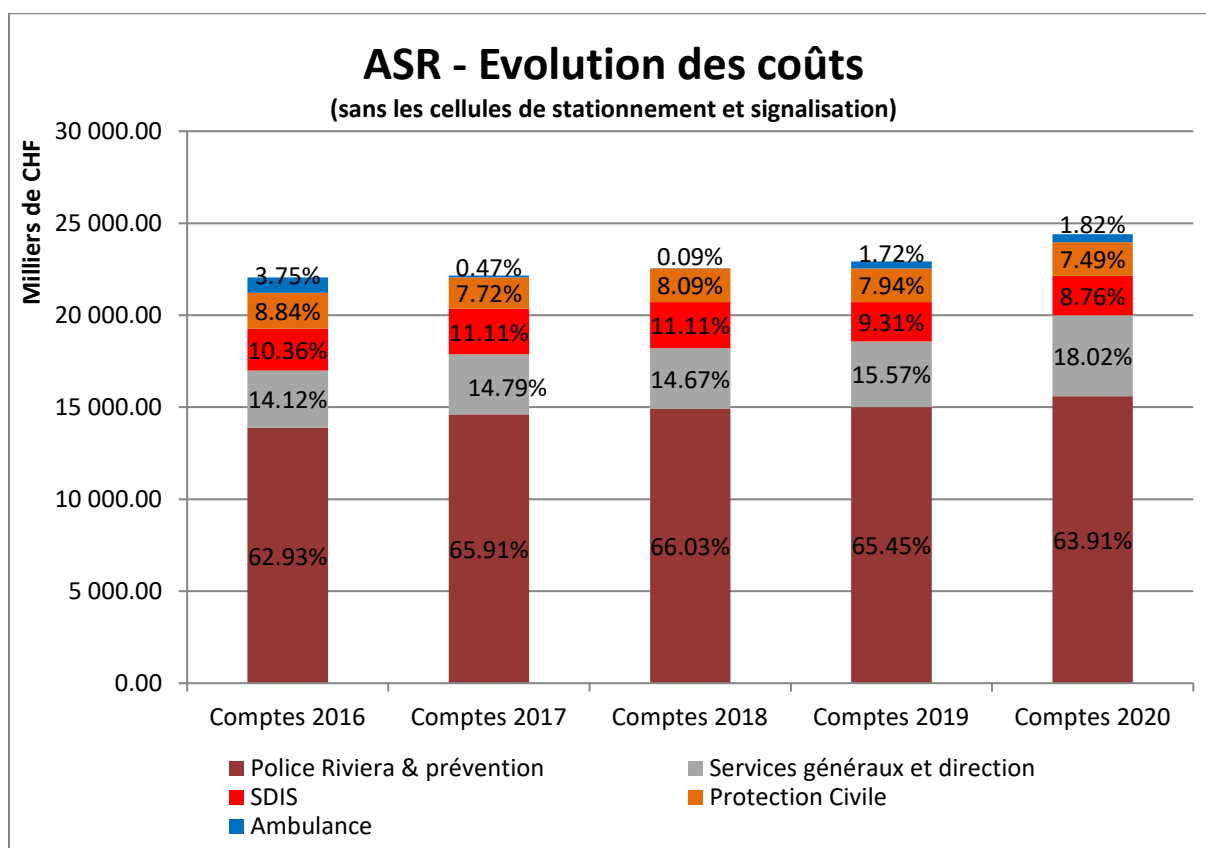
	Comptes 2020 600 à 610.03	Budget 2020 600 à 610.03	Comptes 2019 600 à 610.03
Charges brutes	36'317'029.81	37'592'648.00	35'759'834.04
Revenus	19'045'913.26	22'697'122.00	21'347'441.70
Charges à répartir	17'271'116.55	14'895'526.00	14'412'392.34

	Comptes 2020 650	Budget 2020 650	Comptes 2019 650
Charges brutes	3'177'533.22	3'773'897.00	3'479'834.38
Revenus	1'038'887.14	1'238'740.00	1'344'847.44
Charges à répartir	2'138'646.08	2'535'157.00	2'134'986.94

	Comptes 2020 66	Budget 2020 66	Comptes 2019 66
Charges brutes	2'151'652.11	2'380'018.00	2'493'375.85
Revenus	322'862.49	469'453.00	671'985.17
Charges à répartir	1'828'789.62	1'910'565.00	1'821'390.68

	Comptes 2020 600 à 66	Budget 2020 600 à 66	Comptes 2019 600 à 66
Charges brutes	41'646'215.14	43'746'563.00	41'733'044.27
Revenus	20'407'662.89	24'405'315.00	23'364'274.31
Charges à répartir	21'238'552.25	19'341'248.00	18'368'769.96

4. Evolution des charges par cellule sans les Offices du stationnement et la Signalisation



Services	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020
Police Riviera & Prévention	13'873'076.34	14'604'299.18	14'897'834.58	15'006'179.05	15'597'764.37
Ambulance	826'414.40	104'077.87	20'283.34	394'750.27	443'154.76
SDIS	2'284'989.44	2'460'798.71	2'506'361.18	2'134'986.94	2'138'646.08
Protection civile	1'949'104.19	1'711'377.18	1'826'042.08	1'821'390.68	1'828'789.62
Services généraux et Direction	3'112'446.64	3'277'033.63	3'309'992.69	3'569'245.88	*4'399'367.39
TOTAL	22'046'031.01	22'157'586.57	22'560'513.87	22'926'552.82	24'407'722.22

*En regard du précédent tableau, relevons que les Services généraux incluent notamment la Chancellerie, la Communication, l'Office du commerce et des manifestations, ainsi que la Cellule des amendes d'ordre. Durant l'année 2020, les recettes ont drastiquement diminué pour ces trois services, entraînant un surcoût d'environ CHF 555'000.- à répartir entre les communes. Une dépense de CHF 95'000.- (prévue au budget) a été effectuée afin de renouveler les sites internet et intranet de l'ASR.

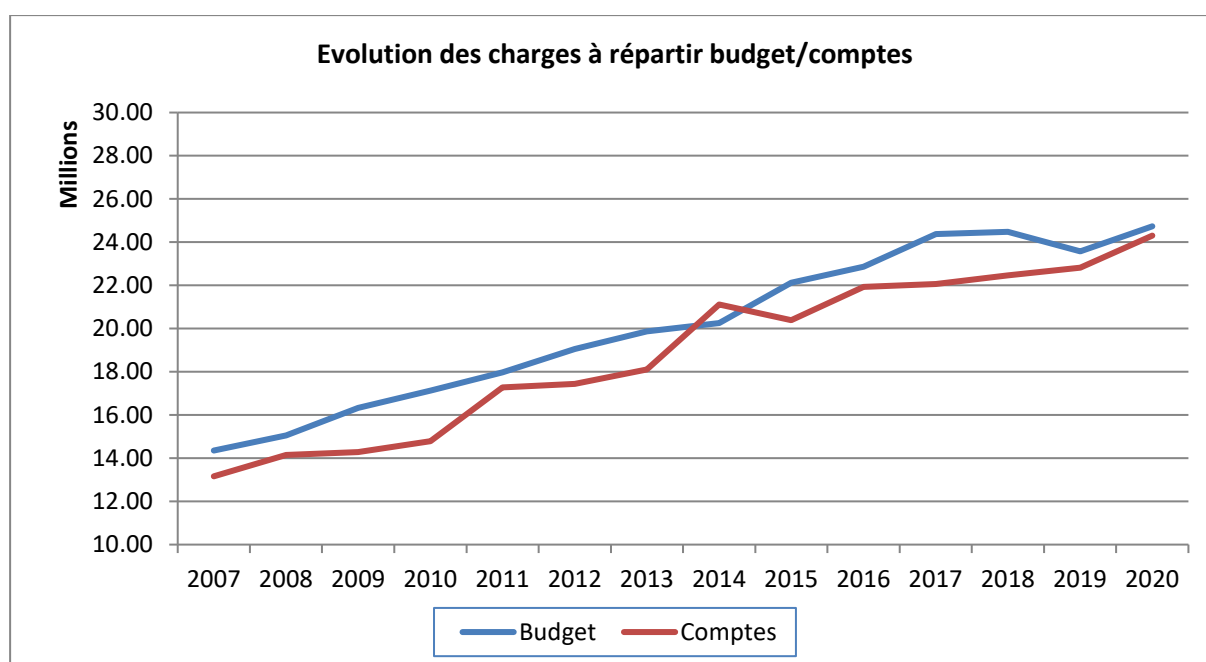
Au niveau de la politique des ressources humaines, une comparaison des salaires (benchmark) a également été menée durant cette année. L'enveloppe de CHF 320'000.- prévue au budget 2020 a été répartie entre les différents services.

5. Evolution de la charge totale à répartir

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution de la charge à répartir depuis la création de l'ASR. Il permet également de constater que l'écart entre l'estimation budgétaire et les comptes a passablement été réduit durant ces dernières années. Il est rappelé que l'évaluation budgétaire s'effectue au printemps de l'année précédant l'exercice concerné. Elle constitue une infographie des éléments prévisibles et connus à ce moment-là. Comme mentionné plus avant, tout engagement financier, même prévu dans le cadre du budget, fait l'objet d'une appréciation avant sa concrétisation.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des comptes de fonctionnement en comparaison avec le budget. Les Offices du stationnement et la Signalisation en sont exclus, les recettes et les frais étant directement décomptés aux communes concernées.

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, il y a eu lieu de faire preuve d'une grande rigueur, notamment en tenant compte de nombreuses incertitudes dans la gestion, y compris celle des risques.



6. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.19	Coefficient	Coût/hab. selon comptes 2020	Coût/hab. selon budget 2020	Coût/hab. selon comptes 2019
Blonay	6'151	5	243.69	243.62	226.57
Chardonne	3'032	3	146.21	146.17	135.94
Corseaux	2'287	3	146.21	146.17	135.94
Corsier	3'363	3	146.21	146.17	135.94
Jongny	1'544	3	146.21	146.17	135.94
Montreux	26'065	6	292.43	292.35	271.89
St-Légier	5'243	4	194.95	194.90	181.26
La Tour-de-Peilz	11'906	5	243.69	243.62	226.57
Vevey	19'871	6	292.43	292.35	271.89
Veytaux	922	2	97.48	97.45	90.63

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de « Signalisation » (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du stationnement sont établis, conformément aux Statuts, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking Vieille-Ville (ex Panorama) (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du stationnement.

Pour les Offices du stationnement, les charges de personnel ont été remontées dans les comptes 610, pour permettre une répartition, dans les comptes 610.01, 02 et 03, des charges correspondant à l'effectif admis. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération est pratiquée depuis l'exercice 2016. Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'531'105.68. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2020", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition; le tableau ci-dessous en est un extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.19	Coût/hab. selon comptes 2020	Coût/hab. selon budget 2020	Coût/hab. selon comptes 2019
Blonay	6'151	291.74	297.71	274.62
Chardonne	3'032	194.27	200.26	183.99
Corseaux	2'287	194.27	200.26	183.99
Corsier	3'363	194.27	200.26	183.99
Jongny	1'544	194.27	200.26	183.99
Montreux	26'065	300.57	295.50	260.34
St-Légier	5'243	243.01	248.98	229.30
La Tour-de-Peilz	11'906	295.83	284.91	260.13
Vevey	19'871	230.89	144.17	177.44
Veytaux	922	145.53	151.53	138.67

7. Documents annexés au présent préavis

- Un document intitulé «**Sécurité Riviera comptes 2020**» constitue la récapitulation de l'ensemble des charges et revenus enregistrés sur le programme de gestion de Sécurité Riviera, avec, en regard sur la page opposée, les **commentaires particuliers**.

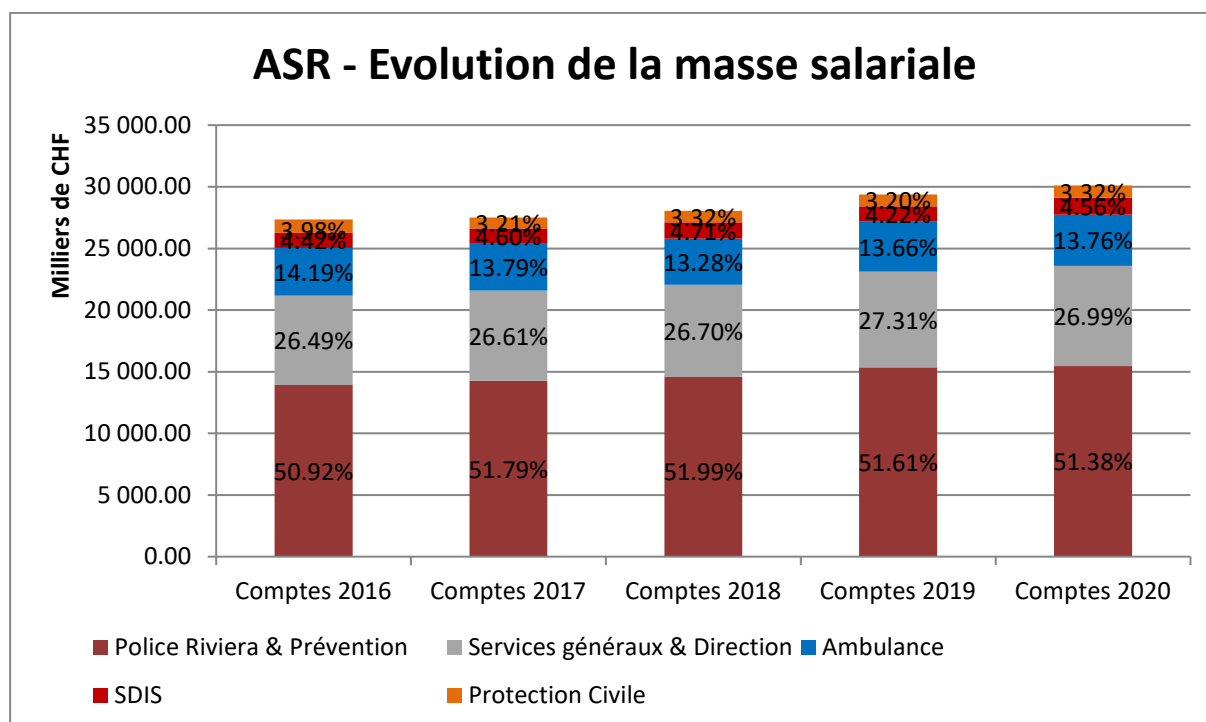
Ce document intègre également les **charges par nature, revenus par nature, charges et revenus par cellule et répartition par commune** ;

- La «**Balance des comptes**» ;
- Une copie du «**Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2020**».

8. Ressources humaines

Dans le prolongement des travaux de comparaisons salariales (*benchmark*) effectués pour le Service de police, la Direction a poursuivi les travaux pour l'ensemble des autres services / entités de l'ASR. Le Service d'ambulances nécessitera une réflexion de fond quant au positionnement salarial du personnel de terrain. Les fonctions d'encadrement des entités de la Signalisation, des Offices du stationnement, ainsi que des Amendes d'ordres, seront revues lors de la création du nouvel Office de la mobilité, courant 2021. En parallèle, le système de promotion des cadres de l'organisation - au niveau salarial notamment - a été complètement revu et harmonisé. L'objectif est de le rendre plus transparent, cohérent et équitable pour l'ensemble du personnel de notre organisation.

Enfin, toutes ces modifications ont un impact sur le budget salarial annuel 2020 de CHF 320'000.- supplémentaires. Cette enveloppe, destinée à couvrir les dépassements occasionnés par ces réajustements, a été portée au compte 601.3011.



Service	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020
Police Riviera & Prévention	13'925'315.00	14'252'116.90	14'578'581.10	15'356'181.55	15'468'870.10
Ambulance	3'882'096.65	3'793'507.70	3'723'587.45	4'064'693.39	4'142'059.75
SDIS	1'209'546.45	1'266'415.85	1'319'687.45	1'255'169.38	1'372'425.23
Protection civile	1'088'014.85	882'668.75	930'904.95	950'823.07	998'681.37
Services généraux & Direction	7'243'801.65	7'323'641.60	7'486'259.58	7'749'697.73	8'126'205.60
TOTAL	27'348'774.60	27'518'350.80	28'039'020.53	29'376'565.12	30'108'242.05

9. Ambulance Riviera

Pour 2020, les excédents de charges se montent à CHF 194'373.76 par rapport au budget. A titre de comparaison, cette différence était de CHF 22'441.27 en 2019.

L'origine principale de cette différence est à rechercher dans les amortissements des créances liées aux débiteurs, domaine dans lequel un important travail de rattrapage a été effectué en 2020 par le Service des finances de l'ASR, qui est devenu autonome dans ce domaine depuis 2019.

La pandémie de COVID-19 n'a pas significativement impacté les comptes du Service d'ambulances. Divers montants inscrits au budget n'ont en effet pas été dépensés, notamment en raison de contraintes organisationnelles. À l'inverse, des montants légèrement supérieurs au budget ont été engagés pour l'acquisition d'équipements de protection du personnel et de désinfection du matériel et des locaux.

De manière générale, la variation annuelle des excédents de charges est induite par les principes de financement dictés par l'Etat. Les comptes de l'année écoulée sont transmis à la Direction générale de la santé (DGS) au 31 mars de l'année suivante. La détermination de la subvention définitive parvient en principe à Sécurité Riviera en fin d'été, avec les ajustements de circonstance comparativement à la subvention prospective. Plus le total annuel des missions préhospitalières du service d'ambulances est élevé, moins conséquente est la subvention octroyée. L'activité opérationnelle en 2020 a été similaire à celle de 2019. Néanmoins, pour diverses raisons techniques, les recettes de facturation reconnues par la DGS devraient diminuer, augmentant ainsi la subvention octroyée.

Les travaux de négociation pour les futures directives financières se poursuivent avec l'administration cantonale. Nous relevons, une fois encore, que nous sommes contraints de fournir tous les détails financiers relatifs à nos comptes, mais qu'en retour, nous manquons de visibilité sur le mode de calcul de la subvention accordée. Ceci à l'instar des autres services qui composent le dispositif cantonal pour les urgences préhospitalières.

10. Police Riviera

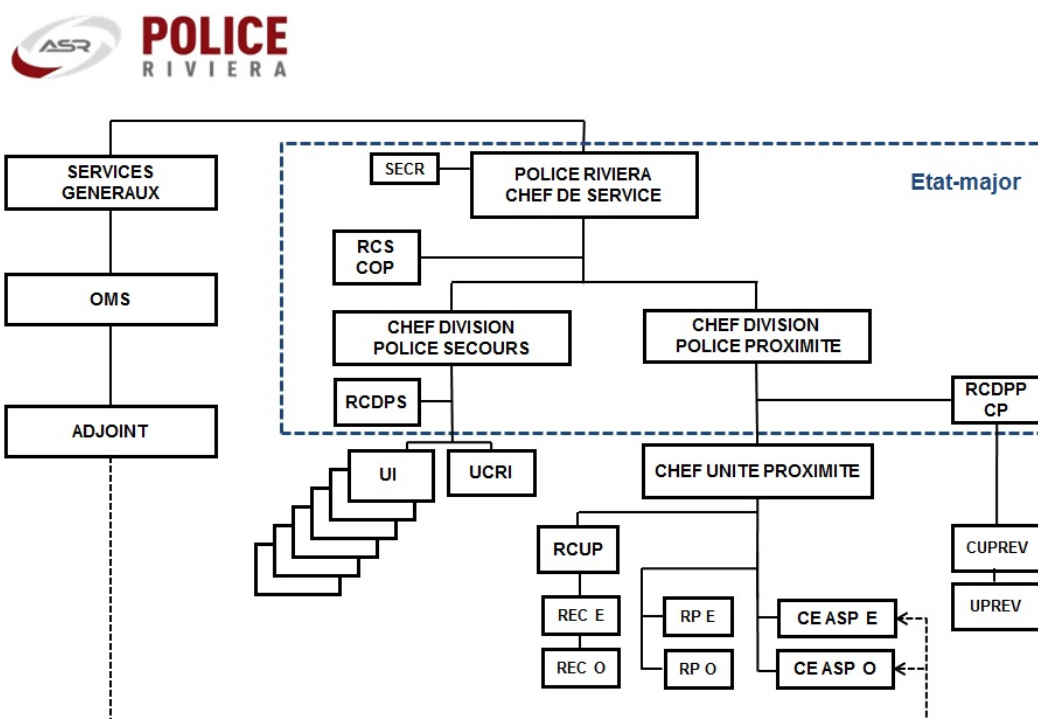
Dans le cadre de la vision « ASR 2.0 », la finalisation de la restructuration du Service de police a pu être consolidée en 2020 suite à la validation de la proposition 48/2020 par le Comité de direction. En effet, la stratégie sécuritaire du service a fait l'objet d'une nouvelle conceptualisation. Celle-ci a été déployée progressivement dès le 1^{er} janvier 2021 avec la création de la Division de proximité, dont les axes d'analyse ont été les suivants :

- un concept de proximité orienté vers la population en tenant compte de ses attentes et des problèmes de sécurité à l'échelle locale ;
- un maintien du savoir-faire, des connaissances et du réseau des Répondants de proximité ;
- une conservation des acquis et une amélioration de l'efficacité des actions par une nouvelle structure tenant compte de la satisfaction des collaboratrices-teurs et l'intégration des Assistant.e.s de sécurité publique au sein du service.

Quant aux objectifs du concept, ils s'inscrivent dans les conclusions de l'analyse qui précède et se déclinent en trois axes principaux :

- amélioration de la visibilité en rue ;
- promotion de l'interculturalité ;
- promotion des partenariats.

Nouvel organigramme du Service de police au 01.01.2021



Situation opérationnelle

La baisse du nombre d'infractions au Code pénal se confirme à nouveau en 2020 sur l'ensemble du canton. Le nombre d'interventions de Police Riviera est toutefois resté stable, notamment en raison des actions liées au dispositif opérationnel COVID-19, ainsi qu'aux nombreuses interventions générées par les nuisances sonores et les troubles à l'ordre public. Ceux-ci ont justifié le déploiement de mesures opérationnelles particulières sur la Riviera.

L'effort principal de 2020 a été naturellement porté sur la COVID-19, qui a vu les polices du canton adopter une conduite opérationnelle centralisée durant les deux vagues du printemps et de l'automne/hiver 2020-21. La Police cantonale et les Polices communales ont constitué un Etat-major de conduite commun, permettant le déploiement de dispositifs coordonnés sur l'ensemble du territoire cantonal.

11. Protection civile

Au niveau de la Protection civile, l'année 2020 a bien évidemment été marquée par la pandémie liée au nouveau Coronavirus. Une première fois, lors de la vague intervenue entre la mi-mars et la fin du mois de juin 2020. La deuxième vague, qui a commencé au début du mois de septembre dernier, est toujours en cours.

Le programme d'instruction a de ce fait été totalement révisé et, en finalité, ce ne sont que quelques cours de répétition qui ont pu être réalisés.

L'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de la Riviera – Pays-d'Enhaut a été intégré dans la conduite du bataillon EST durant la période de gestion de la pandémie. La majeure partie des frais de ces deux importants engagements ont été pris en charge par le Canton. Cependant, une partie des frais pour les locaux et infrastructures de réseau informatique liés à l'établissement d'un poste de commandement sont restés à la charge de la région.

Lors du deuxième engagement, une convention a été établie entre l'ORPC d'Aigle, l'ORPC Riviera Pays-d'Enhaut et le Service cantonal. L'objectif a été de définir une clé de répartition des coûts liés à la location de locaux pour l'établissement d'un poste de commandement régional, à Montreux (2m2c).

Au vu de la situation sanitaire, la plupart des manifestations prévues dans notre région n'ont pas pu avoir lieu. De ce fait, aucune prestation de la Protection civile dans le cadre d'événements privés n'a pu être effectuée. Seuls les frais déjà engagés ont été facturés.

12. SDIS

Depuis l'instauration des mesures de semi-confinement lié à la crise sanitaire, le ralentissement de la vie quotidienne n'a pas été sans incidence sur l'activité du SDIS, à l'instar de l'ensemble des corps de sapeurs-pompiers du canton.

Le SDIS enregistre une légère diminution des coûts compte tenu du ralentissement de l'activité et ceci de manière générale. D'une part la situation sanitaire a compliqué la tenue du programme de formation et d'autre part l'activité opérationnelle a été moins soutenue que les années précédentes.

13. Conclusion

Le Comité de direction est une nouvelle fois très satisfait de clôturer l'exercice 2020 dans le respect du budget octroyé. Il fait le constat que les procédures internes mises en place sont efficaces. Il en va de même du suivi constant, nécessaire à fournir la prestation dans les meilleures conditions possibles et respecter les objectifs financiers.

Par ailleurs, il soutient la mise en place d'outils de pilotage afin de poursuivre l'optimisation de la gestion organisationnelle et financière. Il remercie vivement le personnel de l'ASR, dont la Direction, pour ce bilan positif.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2021 du Comité de direction du 1^{er} avril 2021 sur les comptes 2020 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'646'215.14, les revenus à CHF 20'407'662.89, pour une charge totale à répartir de CHF 21'238'552.25 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Ainsi adopté le 1^{er} avril 2021

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Bernard Degex

Frédéric Pilloud



Membres du CD délégués : le Comité de direction

Annexes : figurent sous la table des matières et au point 5 du préavis